



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Nancy
Commune de Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 21/05/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	27
Nombre de conseillers en exercice :	27
Date de convocation : 21 mai 2024	

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

MEON Brigitte, BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : DOERLER Marie à VIVIER Macha, ROYER Clément à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....	24
Absents ayant donné mandat de procuration.....	3
Absents.....	0
Votants.....	27

Délibération DELIB 24 2024

**Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'achat de pièces détachées, accessoires connexes neufs, et pneumatiques pour l'entretien de véhicules et engins, et lancement de la consultation -
 Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
24	3	27	0	0	0

Depuis le 1er janvier 2003, date de la réorganisation de la compétence « voirie », l'atelier mécanique de la Métropole du Grand Nancy réalise des travaux de réparations, de maintenance et d'entretien de l'ensemble des véhicules, engins et matériels pour son propre compte, pour celui de la ville de Nancy, ainsi que pour celui de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). La ville de Seichamps souhaite également en bénéficier.

Afin de simplifier la démarche et permettre, aux acheteurs préalablement désignés, de mettre en commun leurs achats, il est proposé de mettre en place une convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de pièces détachées, accessoires connexes neufs, et pneumatiques pour l'entretien de véhicules et engins, et lancement de la consultation.

Groupement de commandes :

La convention en annexe à cette délibération vaut convention constitutive du groupement de commandes pour le projet entrant dans son périmètre.

En application des dispositions de l'article L 2113-7 du code de la commande publique, la Métropole du Grand Nancy est désignée coordonnateur du groupement. Elle assure l'ensemble des missions prévues dans la convention, dont la rédaction du dossier de consultation des entreprises, le lancement de la consultation, l'attribution du marché pour le compte du groupement et l'exécution administrative, financière et technique.

Dans ce cadre, la Ville de Seichamps donne mandat à la Métropole du Grand Nancy à cet effet par cette délibération.

Les rôles et missions de chacun des membres sont fixées par la convention constitutive du groupement de commande.

La commission d'appel d'offres amenée à se prononcer, sera celle, compétente, de la Métropole du Grand Nancy.

La présente convention prend effet à compter de sa notification jusqu'au terme des marchés à passer. Elle est renouvelable tacitement par période de 48 mois. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune dénonciation n'est reçue par le coordonnateur par défaut 1 mois avant la fin de la durée de validité de la présente convention de groupement.

Les accords-cadres à mettre en place, d'une durée initiale de 12 mois, reconductibles tacitement 3 fois seront composés de 17 lots.

Ils sont conclus comme suit avec un montant annuel maximum HT et peuvent pour certains bénéficier du paiement par carte d'achat :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € TTC	Carte achat
01	Acquisition de pièces détachées d'origine, fournitures et réparations pour des véhicules légers de marque Renault	36 000,00 €	43 200 €	Oui
02	Acquisition de pièces détachées d'origine, fournitures et réparations pour des véhicules utilitaires et poids lourds de marque Mercedes	108 000,00 €	129 600 €	Oui
03	Acquisition de pièces détachées d'origine, fournitures et réparations pour des véhicules légers de marque Peugeot, Citroën et Fiat	168 000,00 €	201 600 €	Non
04	Acquisition de pièces détachées adaptables, fournitures et réparations pour des véhicules	180 000,00 €	216 000 €	Oui

	légers toutes marques			
05	Acquisition de pièces détachées d'origine, fournitures et réparations pour des véhicules poids lourds de marque Renault	240 000,00 €	288 000 €	Oui
06	Acquisition de pièces détachées d'origine, fournitures et réparations pour des véhicules poids lourds de marque Huwer et Cappellotto	144 000,00 €	172 800 €	Non
07	Acquisition de pièces détachées d'origine, fournitures et réparations pour des véhicules poids lourds de Ladog et Lindner	84 000,00 €	100 800 €	Non
08	Acquisition de pièces détachées d'origine, fournitures et réparations pour des balayeuses et engins de marques Ravo et Mathieu	216 000,00 €	259 200 €	Non
09	Acquisition de pièces détachées adaptables, fournitures et réparations pour des balayeuses et engins de marques Ravo et Mathieu	150 000,00 €	180 000 €	Non
10	Acquisition de pièces détachées adaptables de première monte, fournitures et réparations pour des véhicules poids lourds et engins toutes marques	234 000,00 €	280 800 €	Oui
11	Acquisition de balais pour balayeuses et engins, balais de voirie, divers fournitures et accessoires	90 000,00 €	108 000 €	Oui
12	Acquisition de pièces détachées d'origine, fournitures et réparations pour matériels et engins de marque Stihl	100 000,00 €	120 000 €	Oui
13	Acquisition de produits divers, chimiques et autres consommables divers, de la visserie pour l'entretien et la réparation de véhicules	96 000,00 €	115 200 €	Non
14	Acquisition de différents flexibles hydrauliques, raccords hydrauliques, interventions et réparations de véhicules	60 000,00 €	72 000 €	Oui

Lot(s)	Désignation	Montant maximum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € TTC	Carte achat
15	Acquisition de différentes huiles et produits pétroliers pour l'entretien des véhicules	72 000,00 €	86 400 €	Non
16	Fournitures et réparation de pneumatiques et différentes prestations pour balayeuses, véhicules poids lourds, et engins de manutention toutes marques	204 000,00 €	244 800 €	Oui
17	Acquisition de pièces détachées	72 000,00 €	86 400 €	Non

d'origine, fournitures et réparations pour des matériels de déneigement de marque Acometis			
---	--	--	--

Achat de pièces, intervention sur les véhicules et remboursement de la Métropole du Grand Nancy :

La convention concerne également l'entretien des véhicules (véhicules légers, poids lourds notamment) des membres non coordonnateurs auprès du service Garage de la Métropole. Dans ce cadre, les missions sont les suivantes : l'entretien courant des véhicules et engins motorisés de l'acheteur membre non coordonnateur, les travaux de réparations, remises en état des véhicules et matériels et les interventions relatives aux contrôles techniques.

La convention de groupement de commandes prévoit un remboursement à la Métropole du Grand Nancy par les bénéficiaires du groupement de commandes. Le détail de ce remboursement est précisé dans la convention.

Le montant des pièces, des pneumatiques, des fournitures connexes et interventions extérieures refacturées à la ville de Seichamps est estimée à 20 000 € HT annuellement.

Lancement de la procédure de consultation des entreprises :

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'accords-cadres mono-attributaires, sans montant minimum et avec montant maximum € HT, en application des articles L. 2125- 1° et R. 2162-1 à R. 2162-6, s'exécutant par l'émission de bons de commande, selon les articles R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique

En conséquence,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes pour les projets d'achats de pneumatiques, de pièces détachées, d'accessoires connexes destinés à l'entretien du parc automobile et interventions des services métropolitains sur les véhicules, engins et matériels des membres du groupement et d'en autoriser l'adhésion ;
- D'acter de la désignation de la Métropole du Grand Nancy comme coordonnateur du groupement chargé de lancer les consultations en vue de la passation de marchés publics conformément aux règles de fonctionnement prévues par la convention constitutive du groupement de commandes ;
- D'autoriser le paiement des lots concernés en carte d'achat ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les modifications éventuelles s'y rattachant ;
- D'autoriser le remboursement de la Métropole du Grand Nancy dans les conditions prévues par la convention constitutive du groupement de commandes ;
- D'autoriser le lancement des consultations pour les contrats entrant dans le périmètre de la convention ;
- D'autoriser le Président du Grand Nancy ou son représentant à prendre toute décision ayant trait à la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des contrats relevant du groupement de commandes, quels qu'en soient le montant, l'objet, la nature ou le mode de passation, ainsi que toute

décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en ce compris la constitution de groupements de commandes.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 mai 2024
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.05.28 11:56:25 +0200
Ref:6575677-9844918-1-D
Signature numérique
le Maire